



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 novembre 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002
18 janvier-8 février 2002, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec la Jamaïque
(2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable	2-8	2
II. Résultats et enseignement tirés de la coopération passée	9-17	3
A. Élimination de la pauvreté	10-11	3
B. Amélioration de la gestion des affaires publiques – modernisation du secteur public	12-13	4
C. Gestion et protection de l'environnement	14	4
D. Examen du premier cadre de coopération de pays	15-17	5
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	18-31	5
A. Stratégie	18-20	5
B. Domaines d'activité	21-28	6
C. Résultats escomptés	29-31	7
IV. Arrangements de gestion	32-38	7
A. Gestion du programme	32-34	7
B. Suivi, évaluation et présentation de rapports	35-37	8
C. Mobilisation des ressources	38	8
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour la Jamaïque (2002-2006)		9



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec la Jamaïque (2002-2006) est le résultat d'un processus de collaboration entre le Gouvernement, la société civile, les organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Il est fondé sur les priorités identifiées par le Gouvernement et a tenu compte des résultats de l'examen du premier cadre de coopération (1997-2001). Les programmes dont l'exécution est prévue ont été choisis parce qu'ils font suite aux programmes précédents et à cause de leur potentiel pour obtenir des résultats importants et durables au cours de la période 2002-2006.

I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable¹

2. L'économie ouverte, mais limitée, de la Jamaïque est surtout orientée vers les services et fortement dépendante du tourisme. En 1999, le secteur des services a représenté 58 % du produit intérieur brut (PIB), et les secteurs de production, principalement l'extraction de la bauxite, l'agriculture (en particulier les bananes et le sucre) et l'industrie légère, ont représenté 42 % du PIB. L'évolution rapide de l'environnement économique international exerce une forte influence sur l'évolution de l'économie jamaïcaine. L'économie nationale a constamment connu une croissance faible ou négative au cours des trois dernières décennies, une grave crise financière vers le milieu des années 90 et, actuellement, un lourd endettement, surtout en ce qui concerne la dette intérieure. Néanmoins, on a enregistré un taux de croissance de 0,8 % au cours du dernier exercice budgétaire et, bien que les taux d'intérêt restent élevés, l'inflation s'est stabilisée à 5,6 % en 2000. En outre, malgré le faible niveau de croissance économique, le taux de chômage est resté stable, soit 15,5 % en 2000, ce qui est probablement dû à des facteurs tels que l'état

florissant du secteur parallèle et le niveau élevé de rapatriements de salaires dans l'île.

3. Dans le *Rapport sur le développement humain 2000*, la Jamaïque occupe la 83e place dans l'indice du développement humain, ce qui la place dans la catégorie moyenne du développement humain. Selon les statistiques officielles, le taux d'alphabétisation est de 75,9 % et l'espérance de vie se situe à 72 ans, ces deux indicateurs étant restés constants au cours de la dernière décennie, et le taux de mortalité infantile est de 24,5 pour 1 000 naissances vivantes. Bien que 16,5 % du budget national soient alloués à l'éducation, le système d'enseignement continue à lutter pour améliorer les résultats, les services et l'infrastructure, et pour retenir les enseignants les plus qualifiés et les plus expérimentés. Des services publics de santé de base sont accessibles à la plupart des Jamaïcains, mais d'autres préoccupations en matière de santé persistent. L'abus des drogues et la criminalité, les grossesses des adolescentes, l'hypertension, le diabète et les infections respiratoires, les maladies sexuellement transmissibles et les lésions traumatiques sont les principales sources de préoccupation dans le domaine de la santé. Ce qui est encore plus préoccupant c'est l'augmentation du taux d'infection par le VIH/sida, qui était de 196,1 pour 100 000 personnes en 2001, et dont l'augmentation est plus rapide parmi les femmes que parmi les hommes, et en particulier parmi les adolescentes.

4. Les indicateurs de la pauvreté restent une préoccupation, en particulier pour les personnes qui n'ont pas une éducation secondaire (89 %), les femmes (66 %), les ruraux (64 %) et les jeunes (19 %), étant donné que ces groupes sont considérés comme les plus vulnérables à la pauvreté. Toutefois, l'élimination de la pauvreté est traitée grâce au Programme national d'élimination de la pauvreté, élaboré en 1996 conformément aux engagements pris au Sommet mondial pour le développement social de 1995. Il convient de se féliciter que le taux de pauvreté soit passé d'un niveau record de 28,2 % en 1993 à moins de 17 % en 1999.

5. En ce qui concerne la parité entre les sexes, bien qu'il y ait plus de femmes que d'hommes qui atteignent des niveaux élevés dans le domaine de l'éducation, les femmes subissent toujours des inégalités en ce qui concerne les possibilités économiques et la représentation politique, et elles sont les principales victimes de la violence dans la famille et du viol. Les

¹ Les sources des données fournies dans ce chapitre sont le bilan commun de pays, l'*Economic and Social Survey of Jamaica (2000)*, le *Jamaica Survey of Living Conditions Report 1999*, le Programme national d'élimination de la pauvreté et la Stratégie d'aide-pays de la Banque mondiale pour 2000.

préoccupations croissantes au sujet de la marginalisation des hommes dans la société viennent encore compliquer l'équation entre les sexes.

6. En ce qui concerne la gestion des affaires publiques, la Jamaïque a fonctionné sous la forme d'une démocratie parlementaire stable, dotée d'un cadre juridique et institutionnel solide et d'un système figé d'administration publique, qui n'a pratiquement pas changé depuis l'indépendance en 1962. Toutefois, au cours de la dernière décennie, les citoyens ont exigé de plus en plus fréquemment des modifications constitutionnelles et une réforme des administrations locales, une amélioration de l'administration de la justice et une réforme du secteur public, afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilisation. En même temps que la nécessité urgente de réduire le taux élevé de criminalité et de violence et d'améliorer le maintien de l'ordre public et la sécurité individuelle, les questions susmentionnées occupent un rang élevé dans les priorités du Gouvernement.

7. Dans le domaine de l'environnement, les principales préoccupations concernent la pollution des eaux superficielles et souterraines, la dégradation des bassins versants et des sols, la pollution atmosphérique, le déboisement et la perte de biodiversité. L'expansion rapide du tourisme, la forte dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles pour la production d'énergie, les activités minières et les pratiques agricoles nuisibles ont exercé de fortes pressions sur les ressources naturelles de l'île. La protection de l'environnement est donc devenue une priorité nationale au cours de la dernière décennie.

8. En résumé, le pays doit faire face à de graves difficultés pour fournir des services sociaux adéquats à la population, et pour maintenir et améliorer l'infrastructure existante, la gestion des affaires publiques et les conditions de vie générales. L'obtention d'une croissance macroéconomique est un élément central des priorités pour le développement du pays à ce stade. Il est urgent de renforcer la participation de la population dans son ensemble pour qu'elle puisse contribuer à la croissance et en retirer des avantages en tant que moyen d'atténuer la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie général.

II. Résultats et enseignement tirés de la coopération passée

9. Le premier cadre de coopération avec la Jamaïque (1997-2001) était centré sur trois domaines d'activité : a) élimination de la pauvreté; b) amélioration de la gestion des affaires publiques – modernisation du secteur public; et c) modernisation du secteur de production. Toutefois, les interventions dans ce dernier domaine d'activité ont été centrées progressivement sur le secteur des petites entreprises et des microentreprises et ont donc été intégrées au domaine d'activité concernant l'élimination de la pauvreté afin de renforcer les synergies et l'impact. La gestion et la protection de l'environnement et la parité entre les sexes ont été régulièrement intégrées aux activités pendant l'exécution des programmes prévus dans le cadre de coopération. Toutefois, afin de tenir compte des nouvelles préoccupations nationales, des projets distincts de gestion et de protection de l'environnement ont été appuyés pendant l'exécution du cadre de coopération, comme il est indiqué ci-après. Dans chacun des domaines d'activité, le PNUD a apporté une contribution importante à la situation générale du développement humain durable en Jamaïque. Néanmoins, les limitations des ressources, accompagnées de retards dans la formulation, l'approbation et l'exécution des projets, ont réduit la portée et l'impact du programme. Dans de nombreux cas, c'est seulement maintenant que l'impact réel est obtenu. Au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération, le PNUD a continué à jouer un rôle important de plaidoyer pour un certain nombre de questions relatives à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration de la gestion des affaires publiques en vue du développement humain durable.

A. Élimination de la pauvreté

10. La représentation du PNUD au Conseil consultatif sur la pauvreté du Programme national d'élimination de la pauvreté a démontré la participation directe de l'organisation à la définition des politiques. La publication du premier *Rapport national sur le développement humain (2000)* et du rapport joint en annexe sur l'élaboration d'indicateurs du développement de la parité entre les sexes pour la Jamaïque a élargi le débat national sur les questions d'équité et de pauvreté, y compris les dimensions

sexospécifiques. Ces publications sont des outils utiles pour suivre les progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté et l'équité entre les sexes, et pour orienter les politiques du Gouvernement vers ces domaines. Grâce à un projet d'assistance préparatoire, le PNUD a appuyé les activités de renforcement des capacités d'intervention des collectivités et a contribué à renforcer la capacité de la Commission du développement social de lancer un processus intégré et participatif de développement communautaire, renforçant ainsi le dialogue entre la collectivité et les responsables élus. L'appui fourni par le PNUD au secrétariat du Programme national d'élimination de la pauvreté, le Groupe de coordination et de suivi du programme, a également permis d'accroître la capacité de cette institution d'évaluer l'impact des efforts nationaux visant à éliminer la pauvreté.

11. Avec l'assistance du Gouvernement japonais, on a accordé une attention particulière aux femmes pauvres et marginalisées dans le secteur du petit commerce, dans le cadre du projet de développement pour les femmes dans les microentreprises, qui a permis de fournir une formation en gestion commerciale à plus de 100 femmes. L'accès aux techniques de l'information et de la communication et aux informations sur le développement durable s'est amélioré au niveau des collectivités, grâce à la création du Programme de mise en place d'un réseau sur le développement durable en Jamaïque. Dans le domaine du développement des petites entreprises, l'un des résultats de la collaboration entre le Gouvernement, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a été la création du Centre jamaïcain pour le développement des petites entreprises, qui a pour mandat spécifique de renforcer le développement des petites et moyennes entreprises au niveau national. Il y a des indications selon lesquelles des interventions au niveau des politiques peuvent avoir un impact sur la création d'un environnement favorable au développement des petites entreprises. Le PNUD centrera son attention sur la formulation de politiques spécifiques dans ce domaine.

B. Amélioration de la gestion des affaires publiques – modernisation du secteur public

12. Le PNUD a appuyé l'amélioration de la capacité de décision, de coordination et de contrôle d'importants organismes gouvernementaux et a

contribué au renforcement des capacités nationales et locales d'entreprendre et de gérer efficacement la réforme des administrations locales. Treize conseils paroissiaux ont bénéficié d'une assistance préparatoire au Projet de développement des infrastructures paroissiales lancé par le PNUD. L'importance accordée au développement des capacités et à la participation des collectivités a permis d'assurer la durabilité des efforts de réforme et d'améliorer les capacités de gestion et les qualifications techniques du personnel des administrations locales. Dans le cadre du Projet, des partenariats ont été établis avec les administrations locales, la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Agence canadienne de développement international, qui a fourni une assistance financière pour le développement du Projet. En outre, ce projet a permis au Gouvernement d'obtenir de la BID un prêt de plus de 30 millions de dollars pour le renforcement des administrations locales et des capacités d'intervention des collectivités.

13. Le PNUD a également organisé des stages de formation destinés aux fonctionnaires afin de renforcer les capacités de contrôle, de règlement et de notification d'incidents de violence à l'égard des femmes et des filles aux niveaux national et local. Les participants comprenaient des fonctionnaires du système judiciaire, d'autres fonctionnaires, des adolescents et des membres des médias. En outre, un programme général de sensibilisation du public à la violence à l'égard des femmes a été mené à bien. Cette initiative a permis au PNUD de renforcer ses partenariats avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), les organismes gouvernementaux compétents et les Gouvernements canadien et néerlandais. De même, dans le cadre du Programme d'initiative locale pour l'environnement urbain (LIFE), plusieurs initiatives pour le développement communautaire et la planification avec la participation des collectivités ont été lancées.

C. Gestion et protection de l'environnement

14. Les interventions dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement ont permis d'améliorer considérablement la gestion des bassins versants, grâce à des comités au niveau des collectivités et à l'élaboration d'un Livre vert national sur la gestion des bassins versants. Des stages de

formation sur la planification stratégique et les capacités de gestion ont été organisés à l'intention des ONG opérant dans le domaine de la gestion des forêts. Le PNUD a appuyé deux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial qui ont aidé la Jamaïque à remplir ses engagements dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les activités dans ces deux domaines ont abouti à la mise au point d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux sur la biodiversité, et à l'élaboration de la première communication nationale de la Jamaïque soumise en vertu de la CCNUCC à la quatrième Conférence des Parties. Le PNUD a également appuyé l'élaboration d'une proposition de plan directeur pour la gestion des matériaux d'emballage en plastique et des déchets dangereux.

D. Examen du premier cadre de coopération de pays

15. L'examen à mi-parcours de la période couverte par le premier cadre de coopération, effectué en septembre 2000, a montré que, malgré la participation limitée du PNUD aux efforts nationaux de développement, l'importance accordée par le programme aux domaines de la pauvreté, de l'environnement et de la gestion des affaires publiques restait pertinente. Toutefois, il faut une plus grande synergie entre ces domaines pour obtenir un impact soutenu. En ce qui concerne la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies, une plus grande collaboration avait été obtenue grâce aux différents groupes thématiques établis dans les domaines de la pauvreté, de la gestion des affaires publiques, de l'environnement et du VIH/sida. En outre, l'équipe avait réussi à élaborer le premier bilan commun de pays, et les plans concernant l'élaboration du premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement de la Jamaïque étaient à un stade avancé.

16. La modalité de l'exécution nationale était le principal mécanisme pour l'acheminement de l'assistance du PNUD et contribuait dans une large mesure au renforcement des capacités. Toutefois, il faut accroître la formation et les fonctions d'exécution doivent être déléguées dans une plus large mesure aux partenaires bénéficiaires, à condition que cela n'affecte

pas les normes d'exécution. Par ailleurs, il faut utiliser un plus grand nombre de partenaires pour l'exécution et l'application des projets.

17. La forte baisse du niveau des ressources disponibles pour la programmation a gravement affecté l'importance et la portée de la coopération du PNUD. Outre les efforts actuels de mobilisation de ressources, l'utilisation plus efficace des ressources grâce à une amélioration des capacités internes et externes, et la recherche de possibilités pour des initiatives conjointes avec d'autres partenaires de développement sont des éléments importants d'une stratégie visant à attirer davantage de ressources. Il faut également déployer des efforts supplémentaires pour aligner les activités du bureau de pays avec le plan directeur de l'organisation.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

A. Stratégie

18. Le Gouvernement jamaïcain doit relever le défi du développement, notamment en agissant pour éliminer la pauvreté, créer des emplois, améliorer la sécurité publique, accélérer la croissance macroéconomique et atténuer les menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement. Il a par ailleurs exprimé sa volonté d'être plus proche des citoyens, de créer dans les collectivités locales des mécanismes de participation aux processus de décisions nationaux, et de continuer à chercher des appuis auprès de la communauté internationale des donateurs pour mener à bien ces tâches difficiles.

19. Le PNUD apporte depuis toujours une importante contribution à l'action gouvernementale en faveur du développement. L'examen à mi-parcours a confirmé que ses interventions étaient pertinentes et adaptées aux priorités de développement du pays, et que par conséquent elles devaient être maintenues. Il a toutefois été noté par ailleurs que le programme pourrait globalement être plus efficace s'il était mieux ciblé et mieux financé. La réussite des futurs programmes repose donc en grande partie sur la poursuite de la coopération avec le Gouvernement et sur le renforcement des capacités de mobilisation de ressources complémentaires.

20. Dans ce contexte, le deuxième CCP s'articulera autour de trois grands axes : a) élimination de la

pauvreté; b) amélioration de la gestion des affaires publiques; c) environnement et énergie. Ces choix cadrent avec les priorités actuelles du Gouvernement en matière de développement ainsi qu'avec les thèmes du premier CCP, ce qui permettra au PNUD de tirer parti et enseignements de ses initiatives antérieures. Les activités susceptibles d'infléchir favorablement les politiques futures bénéficieront d'une attention particulière.

B. Domaines d'activité

Élimination de la pauvreté

21. Le Gouvernement a marqué un certain nombre de points dans sa lutte contre la pauvreté, comme le montre la baisse, depuis quelques années, du nombre de Jamaïcains vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Il a toutefois conscience qu'il reste encore beaucoup à faire étant donné qu'une récession prolongée affecterait considérablement la qualité de vie de la population, en particulier les pauvres.

22. Le PNUD s'efforcera de poursuivre l'effort qu'il déploie actuellement pour renforcer les capacités du secteur de la petite entreprise en matière de création d'emplois et de moyens de subsistance viables. Deux projets pilotes seront lancés à l'échelon local, l'objectif étant d'expérimenter une méthode d'autonomie locale par le développement de la microentreprise. Le but de l'exercice est de mieux comprendre les principales difficultés que rencontrent les micros et petites entreprises, notamment face aux procédures juridiques, réglementaires et administratives. Il s'agit à terme d'articuler, à l'usage du Gouvernement, une stratégie facilitant la mise en place d'un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises.

23. L'action du PNUD concernera également l'amélioration des capacités nationales de suivi du développement humain, surtout pour ce qui touche à la pauvreté et aux dimensions sexospécifiques de la question, en perspective du *Rapport national de la Jamaïque sur le développement humain* et des publications annexes. Ces documents seront utiles pour déterminer les grandes orientations du programme, centrer l'action gouvernementale, mobiliser les ressources nécessaires pour poursuivre la lutte contre la pauvreté, améliorer globalement l'indicateur de développement humain du pays.

Amélioration de la gestion des affaires publiques

24. Le PNUD mise sur la bonne gouvernance pour promouvoir le développement humain durable. Il s'efforcera en priorité d'améliorer l'efficacité et la transparence des administrations publiques, en particulier la justice. Il compte donc appuyer le renforcement des capacités d'un certain nombre de corps constitués et d'institutions – Institut jamaïcain de planification, bureau de l'aide juridictionnelle, police nationale, Ministère de l'intérieur et de la justice. Il soutiendra également l'action engagée par le Gouvernement pour associer davantage la société civile à la réforme du secteur public.

25. La sensibilisation de tous au principe de bonne gouvernance, la concertation, la participation accrue des citoyens aux prises de décisions qui engagent le pays figureront également parmi les priorités. En conséquence, le PNUD aidera les organisations qui militent pour la participation populaire et le dialogue social. Cette démarche devrait à terme abaisser les barrières institutionnelles et culturelles qui entravent la participation et améliorer l'accès des pauvres et des autres groupes vulnérables aux instances de décision nationales. Les modèles de participation citoyenne tels que ceux qui sont appliqués dans le Programme LIFE seront mis en exergue.

26. En ce qui concerne la sécurité publique, le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer les capacités de bonne gouvernance des collectivités locales et encouragera les activités qui favorisent une culture de non-violence. Il s'agira en priorité d'améliorer l'accès aux instances décisionnelles locales en améliorant la prestation de leurs services, et donc d'abaisser les barrières institutionnelles et culturelles qui empêchent les pauvres et autres groupes vulnérables de faire entendre leur voix. Les institutions devront soutenir les organisations qui prônent une culture non violente et qui cherchent de nouvelles voies pour régler les différends ou proposent des aides juridictionnelles. Ces interventions seront entreprises en collaboration avec des partenaires tels que l'Agence canadienne de développement international, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque interaméricaine de développement et divers organismes des Nations Unies actuellement engagés dans des projets de même nature.

Environnement et énergie

27. Le PNUD continuera de soutenir résolument les efforts que déploie le pays pour avancer sur la voie du développement durable, c'est-à-dire en faisant jouer pleinement les synergies entre économie, facteur humain et environnement. L'assistance dans ce domaine s'inscrit dans un rapport de continuité avec celle des autres donateurs et organismes internationaux, le PNUD comptant bien promouvoir des méthodes de gestion des ressources naturelles respectueuses de l'environnement et l'exploitation des énergies de substitution (c'est-à-dire renouvelables) pour stimuler la croissance et améliorer l'existence des pauvres, en particulier dans les zones rurales. Il s'efforcera également d'atténuer la vulnérabilité du pays face aux calamités naturelles à travers deux projets de gestion des catastrophes.

28. Dans le cadre de son programme pour l'environnement et l'énergie, le PNUD espère également renforcer les capacités endogènes d'exécution du programme national et mettre les priorités nationales au diapason des engagements internationaux concernant la biodiversité, les changements climatiques et les énergies renouvelables. Il soutiendra plus particulièrement l'application des récents plans d'action de la Jamaïque concernant les changements climatiques et la biodiversité, et au premier chef les dispositions qui ont une incidence directe sur la protection du patrimoine naturel des pauvres. Le CCP prévoit l'élaboration et l'exécution d'au moins un projet expérimental utilisant une énergie renouvelable (solaire, éolienne ou biomasse) et la mise au point de mécanismes de prévention ou de protection face à une plus grande vulnérabilité de l'environnement aux changements climatiques.

C. Résultats escomptés

Élimination de la pauvreté

29. L'assistance du PNUD se traduira par des capacités accrues à deux niveaux : celui des politiques générales, avec la formulation d'une stratégie nationale assortie d'un plan d'action visant à renforcer et promouvoir le secteur de la petite entreprise, celui des collectivités locales, avec la multiplication des microentreprises.

Gestion des affaires publiques

30. L'appui du PNUD devrait produire des résultats dans les domaines suivants : a) capacités accrues des grandes institutions en matière de formulation des politiques et de concertation générale comme moyens d'élargir la participation; b) sensibilisation du public aux questions relatives à la gouvernance et participation plus large des citoyens aux prises de décisions aux niveaux local et national; c) amélioration de la prestation des services des organisations travaillant au niveau national et dans les collectivités, en insistant sur l'accès des groupes vulnérables à la justice et au système judiciaire.

Environnement

31. Les résultats escomptés dans ce domaine sont la formulation et l'application de stratégies nationales et de plans d'action pour la gestion durable du changement climatique, une meilleure préservation de la diversité biologique, la protection et l'adoption d'énergies de substitution renouvelables, et une stratégie nationale d'anticipation et de prévoyance pour améliorer la gestion des catastrophes aux niveaux local et national.

IV. Arrangements de gestion

A. Gestion du programme

32. L'exécution nationale restera la principale modalité de mise en oeuvre du programme pendant la période couverte par le deuxième CCP. Des responsabilités accrues seront dévolues aux ministères d'exécution et aux entités autonomes. Les ONG et autres institutions de la société civile seront également considérées comme des organismes d'exécution nationaux, dans les domaines où elles possèdent un avantage comparatif démontré. Cette modalité suivra les procédures standard d'évaluation des capacités et de sélection.

33. Comme par le passé, il sera fait appel à la modalité des volontaires pour les activités de coopération technique. Le déploiement de Volontaires des Nations Unies nationaux devrait s'amplifier. L'idée d'étendre cette modalité des volontaires grâce à des partenariats avec le secteur privé sera explorée, à la lumière notamment des bons résultats obtenus avec le court projet pilote ONU/Kraft Foods dans le domaine

des ressources consultatives et le projet de transfert de connaissances par l'intermédiaire des Jamaïcains expatriés.

34. En sa qualité d'institution publique mandatée pour coordonner la coopération technique et assurer l'exécution des projets dans les délais prescrits, l'Institut jamaïcain de planification sera associé à toutes les étapes du programme – élaboration des projets, supervision et services d'appui à l'exécution, suivi du déroulement des projets au regard des objectifs fixés, évaluation des résultats et enseignements tirés du programme. L'Institut assumera l'entière responsabilité de l'exécution chaque fois qu'il s'avérera que cette solution s'avérera la meilleure.

B. Suivi, évaluation et présentation de rapports

35. Le suivi du programme sera assuré conjointement par le PNUD et le Gouvernement, représenté par l'Institut jamaïcain de planification. Cette façon de procéder permet à la fois de repérer rapidement les failles et les carences de la conception et de l'exécution et de prendre les mesures qui s'imposent pour remettre le cap sur les objectifs. Le PNUD a adopté un système de gestion axé sur les résultats, ce qui implique un suivi régulier en coopération avec le Gouvernement jamaïcain. Comme auparavant, le PNUD et l'Institut jamaïcain de planification se réuniront dans le cadre d'examen trimestriels pour faire le point sur le programme et analyser les progrès réalisés en se basant sur les outils de la gestion axée sur les résultats. Ils feront également à cette occasion un bilan financier global, avec récapitulatif des engagements, des dépenses et des ressources disponibles. D'autres institutions de l'État et parties concernées participeront à ces exercices, si besoin est.

36. Avec l'adoption du système de gestion axé sur les résultats, l'évaluation concerne maintenant davantage les résultats obtenus au regard des objectifs visés par le programme. C'est la raison pour laquelle, dans un souci d'objectivité, l'évaluation des performances et des résultats du programme sera conduite conjointement par l'Institut jamaïcain de planification et le PNUD, sur la base du rapport d'activité annuel. Un examen de pays complet couvrant tous les aspects de la coopération Gouvernement/PNUD aura lieu à la fin de la période couverte par le deuxième cadre de coopération.

37. Le personnel de l'Institut jamaïcain de planification et celui du PNUD examineront régulièrement ensemble les dépenses de chaque projet afin que les budgets puissent être ajustés en conséquence. Chaque projet sera par ailleurs soumis à un audit annuel qui permettra de déterminer s'il est conforme aux directives, règles et règlements fixés par le Gouvernement et le PNUD, s'il est bien géré et s'il remplit ses obligations redditionnelles.

C. Mobilisation des ressources

38. Compte tenu de la diminution de ses ressources de base et du montant de l'aide publique au développement, le PNUD continuera de travailler aux côtés du Gouvernement pour mobiliser les ressources nécessaires à la bonne exécution du deuxième CCP. Il fera de nouveau appel aux bailleurs de fonds habituels – donateurs bilatéraux, fonds d'affectation spéciale très spécialisés, fondations internationales, secteur privé et autres acteurs.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour la Jamaïque (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant</i> <i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report du CIP	625	
MCARB 1.1.1	448	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	de 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant réel dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également des ressources disponibles.
MCARB 1.1.3	70	
AEPP/AST	40	
Total partiel	1 183^a	
Autres ressources		
Participation du Gouvernement aux coûts du programme	576	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres	2 675	
Dont :		
FEM	2 055	
DIPECHO	100	
Fonds japonais des ressources humanitaires	400	
Fonds spécial de la Division des opérations d'urgence	120	
Total partiel	3 251	
Total général	4 434^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : DIPECHO = Disaster Preparedness ECHO (programme de prévention et préparation aux catastrophes naturelles de l'Office humanitaire de la Communauté européenne); FEM = Fonds pour l'environnement mondial; AEEO = Appui à l'élaboration de politiques et de programmes; AST = Appui aux services techniques; MCARB = Montants cibles pour l'allocation des ressources de base.